

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 11 avril 2023

Membres

En exercice : 13

Présents : 9

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

05 avril 2023

Date d'affichage:

05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Jean-Yves LAROCLETTE par Philippe GENETIER, Michaël MONTEIRO par Brigitte DARMEDRU, Céline RUBIO par Ingrid LAFOREST, Nathalie SARRAU par Dominique DEBAUX

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Philippe GENETIER

Objet: RÉNOVATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE : FINANCEMENT PAR L'APREC - DE_2023_24

Madame le Maire indique aux conseillers qu'il est nécessaire de rénover les vitraux de l'église.

Après un entretien entre l'A.P.R.E.C. et Madame le Maire, l'association souhaite prendre en charge ce projet de rénovation.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'Association Pour la Restauration de l'Église de Chânes (A.P.R.E.C.) à financer ce projet de rénovation des vitraux.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 13 / 04 / 2023
et publié ou notifié
le 13 / 04 / 2023



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

